

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 009 DU 29 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION DU
CHEF DU CABINET CIVIL ADJOINT DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1 /09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu le décret n° 100/ 141 du 25 août 2008 portant Modification du décret n°
100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de
la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef du Cabinet Civil Adjoint du Président de la
République :

Madame Aimée Laurentine KANYANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 29 juin 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.